Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260910-2026093-DE

SULNIAC
Sulnieg

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SULNIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	25

Vote
A l'unanimité
Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 10 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de M. SAMSON Ludovic, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/09/2026.

Présents : M. SAMSON Ludovic, M. BROHAN Christophe, Mme LE BOUTEILLER Fanny, M. LE JALLÉ Régis, Mme LUHERNE Marie-Andrée, Mme MOUQUET Sonia, M. LÉDAN David, Mme LE ROY Eliane, Mme GOURIN Fabienne, M. MONSARD Dominique, M. KERVICHE Jérôme, Mme BERTRAND Sabrina, Mme LE MÉDEC Delphine, M. LINO François, Mme PAULAY Gaëlle, M. KERVICHE Alexandre, Mme LE RAY Nadia, Mme LENGLINÉ Mélanie, Mme LANCELOT Aurore, M. RIESTER Mathieu, Mme LUCAS Charlotte, M. GUILLOT Clément, M. VINCE-MOUGENOT Arthur

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LE BOUTEILLER Fanny ayant reçu le pouvoir de M. ROTTIER Christophe, Mme LENGLINÉ Mélanie ayant reçu le pouvoir de Mme LARGEMENT Sandrine
Excusé(s) : M. LE DIRACH Lilian, Mme COLLET Audrey
Invité(s) : Mme PAILLAUD-BESNARD Isabelle, Mme CORLAY Pascale

A été nommé secrétaire : M. VINCE-MOUGENOT Arthur

2026/093 – CULTURE / Bourse aux livres, CD, DVD, jeux – Tarifs de vente

Madame Sonia MOUQUET présente le point.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 1311-1 alinéa 1,

Vu le Code Général de Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L.2141-1,

Considérant que la médiathèque doit effectuer régulièrement l'élimination des documents obsolètes et défraichis de ses collections pour les retirer du circuit de prêt,

Considérant que certains de ces documents présentent un état physique correct et peuvent donc bénéficier d'une seconde vie,

Considérant que l'usage de ces documents dans la médiathèque ayant modifié leur apparence (couverture plastifiée, tampons, cotations, ...), leur mise en vente ne constitue pas une concurrence sur le marché du neuf, ni même celui de l'occasion,

Considérant que les recettes de cette vente peuvent être reversées à la commune de Sulniac,

Les tarifs de vente sont les suivants :
- Beaux livres : 5 €
- Romans : 2 €
- Livres jeunesse : 1 €
- Revues : 1 € ; 2 € les 3
- CD : 2 €
- DVD : 3 €
- Jeux : 2 € pour les petits jeux et 5 € pour les grands jeux.

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260910-2026093-DE

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **De fixer les tarifs de vente des livres d'occasion aux prix mentionnés ci-dessus ;**
- **Dit que ces sommes seront encaissées sur la régie de recettes auprès du service médiathèque de la commune de Sulniac ;**
- **D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer tout document concernant l'exécution de la présente délibération.**

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.
A l'unanimité (25 pour ; 0 contre ; 0 abstention)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 10/09/2026
Le Maire,
Ludovic SAMSON

MAIRIE DE SULNIAC (Morbihan)